

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : AXIAL ONE

Design code : A15343A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil- lées

Utilisation : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Agro AG
Rudolf – Maag – Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Schweiz
Téléphone : +41 44 855 88 77
Téléfax : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Centre de Contacts) 0900 800 008

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Danger par aspiration	Catégorie 1	H304
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360Df
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



ATTENTION DANGEREUX



DANGEREUX POUR LA SANTÉ



DANGEREUX POUR LE MILIEU
AQUATIQUE

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 Contient pinoxaden. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH208 Contient cloquintocet-mexyl. Peut déclencher une réaction allergique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- mélange d'hydrocarbures aromatiques
- (tetrahydro-furan-2-yl)-methanol

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
phosphoric acid, tris(2-ethylhexyl) ester	78-42-2 201-116-6	Xi R38	Skin Irrit.2; H315	30 - 40 % W/W
solvent naphtha (pe- troleum), highly arom.	64742-94-5 265-198-5 922-153-0 01-2119451097-39	Xn, N R65 R66 R51/53	Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	25 - 40 % W/W
(tetrahy- dro-furan-2-yl)-methan ol	97-99-4 202-625-6	T R61 R62 R36	Repr.1B; H360Df Eye Irrit.2; H319	10 - 20 % W/W
pinoxaden	243973-20-8 243973-20-8	Xn, N R20 R36/37/38 R43 R51/53	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1A; H317 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 Aquatic Chronic2; H411	4.6 % W/W
2-methylpropan-1-ol	78-83-1 78-83-1 201-148-0 201-148-0 01-2119484609-23-0012	Xi R10 R37/38 R41 R67	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 STOT SE3; H336	1 - 5 % W/W
calcium dodecylben- zene sulphonate	26264-06-2 84989-14-0 90194-26-6 247-557-8 284-903-7 290-635-1	Xi R41 R38	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	1 - 5 % W/W
cloquintocet-méxyle	99607-70-2 99607-70-2 01-2119381871-32-0000 01-2119387592-28-0000	Xi, N R43 R50/53	Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	1.1 % W/W
florasulam	145701-23-1	N R50/53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	0.5 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
cloquintocet-méxyle	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA
2-methylpropan-1-ol	50 ppm, 150 mg/m ³	Valeur Limite Plafond	SUVA
solvent naphtha (pétroleum), highly arom.	20 ppm, 100 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER
pinoxaden	0.1 mg/m ³	Valeur Limite Plafond	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Un appareil respiratoire combiné (gaz, vapeur, particule) est nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mises en oeuvre.
La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée.
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Matière appropriée:Caoutchouc nitrile
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0.5 mm
Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.
La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
vêtement de protection imperméable

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide clair
Couleur	: jaune à brun
Odeur	: Âcre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 3 - 7 à 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 77 °C à 98.4 hPa Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.983 g/ml à 20 °C : 0.967 g/cm ³ à 40 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 300 °C
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 7.7 mPa.s à 40 °C
Viscosité, cinématique	: 7.6 mm ² /s à 40 °C
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

9.2 Autres informations

Miscibilité	: Miscible
Tension superficielle	: 31.2 mN/m à 25 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 femelle Rat, > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë , > 5.0 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 mâle et femelle Rat, > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: Modérément irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: Modérément irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Buehler Cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagenicité sur les cellules germinales

pinoxaden : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

2-methylpropan-1-ol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

cloquintocet-méxyle : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

florasulam : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité

pinoxaden : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

2-methylpropan-1-ol : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

cloquintocet-méxyle : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

florasulam : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité

2-methylpropan-1-ol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

Toxicité pour la reproduction

- (tetrahydro-furan-2-yl)-methanol pinoxaden : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- 2-methylpropan-1-ol : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
- cloquintocet-méxyle : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
- florasulam : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- pinoxaden : Basé sur l'effet observé chez l'homme
Peut irriter les voies respiratoires.
Difficultés respiratoires
Toux
Irritation aiguë du système respiratoire conduisant à une oppression de la poitrine et à un état asthmatique.
- 2-methylpropan-1-ol : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut irriter les voies respiratoires.

- calcium dodecylbenzene sulphonate : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

- pinoxaden : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
- cloquintocet-méxyle : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.
- florasulam : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

- Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dérivé des composants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 7.5 mg/l , 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* (Grande daphnie), 0.64 mg/l , 48 h
- Toxicité des plantes aquatiques : CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 4.7 mg/l , 96 h
- : NOErC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0.32 mg/l , 96 h
- : CE50r *Lemna gibba* (duckweed), 0.18 mg/l , 7 jr
- : NOErC *Lemna gibba* (duckweed), 0.032 mg/l , 7 jr

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

- pinoxaden : Difficilement biodégradable.
- cloquintocet-méxyle : Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

- pinoxaden : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.3 jr
N'est pas persistante dans l'eau.
- cloquintocet-méxyle : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.4 jr
N'est pas persistante dans l'eau.
- florasulam : Dégradation par périodes de demi-vie: 9 - 29 jr
N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol

- pinoxaden : Dégradation par périodes de demi-vie: 0.1 - 1.8 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.
- cloquintocet-méxyle : Dégradation par périodes de demi-vie: 2.4 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.
- florasulam : Dégradation par périodes de demi-vie: 2 - 18 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- pinoxaden : Bas potentiel de bioaccumulation.
- cloquintocet-méxyle : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

- pinoxaden : Le pinoxaden à une moyenne mobilité dans le sol.
- cloquintocet-méxyle : immobile
- florasulam : La faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- pinoxaden : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- 2-methylpropan-1-ol : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- cloquintocet-méxyle : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
- florasulam : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

- : Aucun(e) à notre connaissance.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016


SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets


- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Récipients à rincer 3 fois.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CLOQUINTOCET-MEXYL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS
Étiquette : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
14.5 Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement
Code de restriction en tunnels : (E)

Transport maritime (IMDG)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CLOQUINTOCET-MEXYL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS
Étiquette : 9
14.4 Groupe d'emballage : III
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

Nations unies

N.O.S. (CLOQUINTOCET-MEXYL)

14.3 Classe(s) de danger pour
le transport

:



Classe

: 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS

Étiquette

: 9

14.4 Groupe d'emballage

: III

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ne s'applique pas.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règles de l'UE:

Étiquetage selon le règlement (UE) n ° 1272/2008. (CLP)

Voir la section 2 ci-dessous.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.

Légende:

Raccourcis:	Description:
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances = Inventaire des substances chimiques de l'Australie
ASTM	American Society for Testing Material = société américaine pour les essais des matériaux.
BlmSchV	Ordonnance sur l'application de la loi fédérale sur la pollution
BIA	Bioelectrical impedance analysis = Analyse de la bio-impédance
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling, Packaging = Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage
CMR	Cancérogène (ou cancérigène), mutagène et reprotoxique
DFG	Deutsche Forschungsgemeinschaft. (Société Allemande de recherche)
DGUV	Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (Assurance sociale allemande des accidents)
DIN	Norme de l'Institut Allemand de normalisation
DSL	Domestic Substances List = Liste des substances domestiques
EC	Concentré émulsifiable
ECHA	European Chemicals Agency = Agence européenne des produits chimiques
EC-Number	European Community Number = Numéro de la Communauté Européenne = Numéro CE
ECx	Concentration associée à une réponse de x %.
EG / EU	Europäische Gemeinschaft / Union Européenne
ELx	Taux de charge associé à une réponse de x %.
EmS	Procédures d'urgence pour les navires transportant des produits dangereux sur les lacs).
EN	Norme européenne
ENCS	Japanese Existing and New Chemical Substances Inventory = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon)
ErCx	Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
GHS	Global Harmonized System = Système général harmonisé
GLP	Good Laboratory Practice = Bonnes pratiques de laboratoire
HSE	Health and Safety Executive = organisme de Grande-Bretagne compétent en matière de santé et de sécurité au travail,
IARC	International Agency for Research on Cancer = Agence internationale de recherche sur le cancer
IATA-DGR	Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC	Recueil international de codes pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en gros
IC ₅₀ / CI ₅₀	Half maximal inhibiting concentration / concentration inhibitrice médiane
ICAO-(TI)	International Civil Aviation Organization (Technical Instructions) = Organisation de l'aviation civile internationale = OACI (Instructions techniques)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China = Inventaire des substances chimiques présentes en Chine
IFA	Institut für Arbeitsschutz = organisme allemand responsable de la sécurité et de la santé au travail
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO / OMI	International Maritime Organization / Organisation Maritime Internationale
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
ISHL	Japan Industrial Safety and Health Law = Législation Japonaise sur la sécurité et la santé au travail
ISO	International Standards Organisation
IUCLID	Base de données internationale sur les informations chimiques
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory = Inventaires sur les produits chimiques présents en Corée
LC ₅₀	Half maximal lethal concentration = Concentration létale médiane
LD ₅₀	Half maximal lethal dose = Dose létale médiane
Log K _{ow}	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
MARPOL	Maritime Pollution Convention = Convention pour la prévention de la pollution maritime par les navires
MDHS	Methods for the Determination of Hazardous Substances = Méthode d'analyse des substances dangereuses
n.o.s. / n.a.g	not otherwise specified = sauf indication contraire
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health = Institut Nationale des USA pour la sécurité et la santé au travail
NO(A)EC	No Observed Adverse Effect Concentration = Concentration à laquelle aucun effet adverse est observé

AXIAL ONE

Version 8 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 14.06.2016

Date d'impression: 20.07.2016

NO(A)EL	No Observed Adverse Effect Level = Dose à laquelle aucun effet adverse n'est observé
NOELR	No Observable Effect Loading Rate = Taux de charge auquel aucun effet adverse n'est observé
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals = Inventaire des produits chimiques en Nouvelle Zélande
OECD/OCDE	The Organisation for Economic Co-operation and Development = Organisation de coopération et de développement économique
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances = Bureau de la prévention, pesticides et substances toxiques,
OSHA	Occupational Safety and Health Administration = Administration de la sécurité et de la santé au travail (États-Unis)
PBT	Persistent, avec potentiel de bioaccumulation, toxique
PICCS	Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances = Inventaire des substances chimiques présentes aux Philippines
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals = règlement (EG) no 1907/2006 du Parlement et Conseil Européen concernant l'homologation, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'emploi des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SADT / TDAA	Self Accelerating Decomposition Temperature / Température de décomposition auto-accélérée (TDAA).
SDS	Safety Data Sheet = Fiche de sécurité (MSDS = Material Safety Data Sheet).
TCSI	Taiwan's chemical substance inventory = Inventaire des substances chimiques de Taiwan
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe = Règles techniques pour les substances dangereuses
TSCA	Toxic Substances Control Act = Loi sur le contrôle des substances toxiques) (États-Unis)
UN / ONU	United Nations / Organisation des Nations Unies
UNRTDG	UN Recommendations on the Transport of Dangerous Goods = Recommandations des Nations Unies pour le transport des matières dangereuses
VOC / COV	Volatile Organic Compounds = Composés organiques volatils
vPvB	Substance très persistante et avec un potentiel de bioaccumulation très élevé
VwVwS	Prescription administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau
WGK	Wassergefährdungsklasse = Classe de pollution de l'eau
(Q)SAR	(Quantitative) structure-activity relationship = relation (quantitative) de structure-activité